MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16/10/2024
Dossier complet le : 17/10/2024
N° d'enregistrement : 2024-8232

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une voirie et dévoiement des réseaux de l'allée. Cette création de voirie créera 2 parcelles qui accueilleront pour l'une, une carrosserie, et pour l'autre, un quai pour le magasin Super U existant.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SOC EVECO

Raison sociale

N° SIRET
33084279000025

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
CHEVALLIER

Prénom(s)
Samuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie n° 6 Sous catégorie : a) Catégorie n° 39 Sous catégorie : a)	Construction de route classée dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics. Travaux et constructions qui créent une surface plancher au sens de l'article R122-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R*420-1 du même code supérieur ou égale à 10 000 m²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Voirie existante de l'allée du ruisseau (derrière Super U) modifiée.

- Construction d'une voirie sur la parcelle 93 (projet).

- Dévoiement des réseaux de la voirie à modifier (raccordement sur les réseaux initiaux) par la voirie à créer.

- Création d'une carrosserie sur le lot n° 1.

- Extension du quai de livraison de Super U sur le lot n° 2.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'une nouvelle voie puis ensuite dévoyer les réseaux se trouvant sur l'allée du ruisseau (derrière le Super U) et de les faire passer dans la nouvelle voie créée.

Le projet permettra de :
- créer un nouvel accès
- créer deux lots pour des futures constructions.

Les futurs lots accueilleront une carrosserie et des quais de livraison.
Les quais de livraison auront pour objectifs de sécuriser les manœuvres de livraison du magasin sur un espace privé et non sur la voie publique comme aujourd'hui, permettant ainsi la sécurisation de la zone de flux de passage des usagers habituels de la rue de l'allée du ruisseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1) Le projet de construction est prévu pour une durée de chantier d'environ 4 mois pour la création de la voirie et le dévoiement des réseaux.

2) Les travaux commenceront par l'exécution des terrassements puis par la mise en place de la nouvelle voirie avec la création des nouveaux réseaux.

3) Déconnexion des anciens réseaux de l'allée du ruisseau

4) Les travaux des traitements des espaces verts s'effectueront en fin de chantier.

5) Les constructions du quai et de la carrosserie se feront ultérieurement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- La voirie créée reprendra les mêmes fonctionnalités que la voirie existante de l'allée du ruisseau qu'elle remplace à savoir la desserte d'habitation, la desserte de la carrosserie, la desserte de la zone artisanale et commerciale dont la sortie des quais du Super U qui seront alors sécurisés (plus d'attente, ni manœuvre des poids lourds sur la voie publique).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain projet : Dont surface de la voirie Dont surface cheminement piéton Dont surface espaces verts (avant travaux/ et / après travaux) Futur : Carrosserie : surface emprise au sol et voirie interne *Quai : surface emprise au sol et voirie interne*	5325 m² 649,22 m² 164,19 m² 5325/2076 m² 315/694,22 m² *1290/707,93 m²*

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : ZA Le Ruisseau - Route du Mans

Lieu-dit :

Localité : PARIGNE-L'EVEQUE

Code postal : 7 2 2 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 7 ° 5 6 ' 2 1 " 1 Lat. : 0 0 ° 2 1 ' 1 3 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 7 ° 5 6 ' 2 1 " 6 Lat. : 0 0 ° 2 1 ' 1 2 " 0

Point de d'arrivée : Long. : 4 7 ° 5 6 ' 2 0 " 3 Lat. : 0 0 ° 2 1 ' 1 5 " 1

Communes traversées :

Aucune - PARIGNE-L'EVEQUE 72250

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

- Plan Local d'Urbanisme datant de 2017
- Le zonage est soumis à celui de UZ

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Voir annexe : notice 4.7.2

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Périmètre en attente de validation par un référent.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est recensé à la réalisation et à l'exploitation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les masses d'eau souterraines ne sont pas affectées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les matériaux seront réemployés sur le site (espaces verts) dans la mesure du possible. En cas d'excédents, ceux-ci seront évacués dans des filières adaptées. (Terre végétale).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Enrobé et substrat pour réaliser la voirie (et matériaux de construction par la suite).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Aucune ressource du sol n'est utilisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Mise en place d'un système de gestion de l'alimentation en eau potable suite à la création de la voirie et le dévoiement des réseaux d'assainissement situé dans l'allée du ruisseau. Les 2 lots créés auront accès au GAZ, ELEC, TEL, AEP, EP desservis par la voirie créée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le terrain est régulièrement entretenu (tonte), ne présentant pas de particularité. Il est d'une superficie actuelle de 5325 m². Les espaces verts sont d'environ 5325 m² et seront d'environ 2076 m².
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Consommation de l'espace naturel par l'implantation de la voirie et du cheminement piéton des quais de livraison et de la carrosserie. Le projet est implanté sur un lot de la zone commerciale non encore utilisé et actuellement sous forme d'espace végétal.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	- Terrain hors zone inondable. - Terrain en zone sismique 2 : faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Le trafic futur s'effectuera par la nouvelle voie à créer, identique à l'existant. Circulation de tous types de véhicules. La création de la voirie et plus tard du quai de livraison et de la carrosserie n'engageront pas de trafic complémentaire puisque la voirie créée remplace une voirie existante.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le niveau sonore ne sera pas augmenté au vue du changement de passage du trafic. Dans l'exploitation future, le quai fera rempart vis à vis des habitations et le bruit lié aux livraisons sera réduit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Toutefois, des nuisances sonores seront à prévoir en phase chantier, et par l'utilisation de cette voie par les véhicules. Une haie bocagère est à prévoir et sera positionnée le long de la parcelle 85.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucune odeur liée à l'activité et au chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Aucune vibration engendrée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Il n'est pas prévu d'éclairage de la voirie et à des bâtiments en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Aucun rejet ne sera à déplorer.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Aucun.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Aucun.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Aucun.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Aucun impact - zone hors espace des ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Aucune modification n'est engendrée par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La parcelle sera alors divisée en 2 lots :
- le lot 1 situé à la gauche de la parcelle (ouest) accueillera une carrosserie (prolongement de l'activité du garage existant).
- le lot 2 situé de l'autre côté accueillera quant à lui le prolongement du Super U par la création d'un quai (activité existante) sécurisé en remplacement des quais actuels en accès direct sur la voie publique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- L'objectif premier est la sécurisation de la livraison du Super U. Aujourd'hui les poids lourds manoeuvrent sur la voie publique ce qui ne se fera plus permettant ainsi la sécurisation de la zone de flux de passage des usagers habituels de la rue de l'allée du ruisseau. De plus, la construction des quais diminuera les nuisances sonores vis à vis des habitations en faisant écran.

- L'insertion d'une haie bocagère en limite de la parcelle 85 permettra de réduire le champ visuel et l'effet sonore par rapport à la voirie créée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif étant de sécuriser les livraisons du Super U, il s'agit de remplacer une voie existante par une voie nouvelle de même longueur (environ 80 mètres de long). Cette voirie desservira comme aujourd'hui la parcelle 93 qui sera de ce fait divisé en 2.
L'impact sur l'environnement est limité à 3091,25 m² avec la voirie et les constructions partielles dans une zone commerciale existante. La gestion des EP futures se fera sur place. Le but sera de limiter le projet adjoint (voirie) aux agrandissements (quai, carrosserie), le tout n'atteignant pas 10 000 m² d'emprise au sol (rubrique 39).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 4.5 : tableaux	☑
2	Annexe 4.7.2 : notice + planches	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHEVALLIER

Prénom Samuel

Qualité du signataire

À PARIGNE-L'EVEQUE

Fait le 16/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)